



Association Nationale de Retraités

Siège

Reconnue d'intérêt général

« Chers adhérents,

L'Assemblée générale de l'association s'est tenue les 31 mai et 1^{er} juin 2022 à Paris. Elle a voté une augmentation des cotisations dont les nouveaux montants pour l'année 2023 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Cette augmentation, sensible, était devenue inévitable. La principale raison en est la suppression au 31 décembre 2023 de l'aide financière que La Poste apportait encore aux associations du secteur Prévoyance et Solidarité. Cette suppression est une conséquence de l'évolution profonde que va connaître le secteur social de notre opérateur avec la disparition du Comité de Gestion des Activités Sociales (COGAS) et son remplacement par un Comité Social et Economique (CES) dont la gestion sera confiée aux organisations professionnelles, avec sans doute les mêmes conséquences que lors de la création d'un comité d'entreprise à Orange il y a quelques années.

Ces changements étaient annoncés depuis environ 2 ans mais nous étions alors en période de restrictions sanitaires, en activité réduite, et l'Assemblée Générale avait jugé alors inopportun d'augmenter les cotisations. Le retour à un fonctionnement « normal » et l'imminence de la perte de ressources importantes ont rendu indispensable cette augmentation, car notre association ne fonctionnera désormais que grâce à nos cotisations.

Deux mesures cependant atténueront les effets financiers de l'évolution de la cotisation :

- D'une part, notre association étant reconnue d'intérêt général, la possibilité de déclarer le montant de l'adhésion sur votre déclaration de revenus (case 7UF actuellement). Ainsi pour une adhésion individuelle à 23€, vous obtiendrez une réduction d'impôts de 15,18€ (66%) ; pour une adhésion couple à 37€, vous obtiendrez une réduction de 24,42€. Nous rappelons que seule la partie adhésion (23€ ou 37€) est à déclarer en case 7UF.
- D'autre part la création d'une cotisation couple plus intéressante qu'aujourd'hui : 37€ au lieu de 46€.

A noter que malgré l'enchérissement de nombreux éléments entrant dans la fabrication de notre revue (Papier, encres, affranchissement, etc.), le prix de La Voix de l'ANR restera inchangé.

Nous voulons croire que vous comprendrez les raisons de cette décision, que nous savons délicate, mais qui permettra à notre association de poursuivre sa mission : vous permettre de « bien vieillir ».

D'avance merci ! »

Adhésion individuelle	23€
Adhésion individuelle avec revue	32€
Adhésion couple	37€
Adhésion couple avec revue La Voix de l'ANR	46€

Le responsable de la commission
communication

Daniel BERTRAND

Le Président national

Félix VEZIER

Siège national : 13 Rue des Immeubles Industriels 75011 PARIS

Tél : 01 43 79 37 18 - Fax : 01 43 79 86 84

Mail : anrsiege@orange.fr Site Internet : www.anrsiege.fr